

SÉMINAIRE SAGE

Le SAGE face aux situations hors normes

Atelier S1.3
Eau potable et pesticides

2022

Du 3 au 5 octobre à Lille Grand Palais (59)



SOMMAIRE

- Tour de table
- Présentation du projet « Terres de sources » - Michel DEMOLDER, président de la CLE du SAGE Vilaine et de la Collectivité Eau du Bassin Rennais
- Temps d'échanges
- «Aire d'Alimentation des Captages d'Auger-Saint-Vincent (60) : exemples d'actions » - Guy VANLERBERGHE, exploitant agricole
- Temps d'échanges
- « Règles du SAGE Adour aval pour réduire les pollutions (PPS) sur une AAC prioritaire » - Marie BAREILLE, Institution Adour
- Temps d'échanges
- Conclusion - Restitution

SÉMINAIRE SAGE

TOUR DE TABLE

Atelier S1.3
Eau potable et pesticides

2022

Du 3 au 5 octobre à Lille Grand Palais (59)



SÉMINAIRE SAGE

PRÉSENTATION DU PROJET « TERRES DE SOURCES »

Atelier S1.3
Eau potable et pesticides

2022

Du 3 au 5 octobre à Lille Grand Palais (59)





«Terres de Sources®», un outil
pour la protection des ressources
en eau potable

Séminaire SAGE
2022

QUI SOMMES-NOUS ?



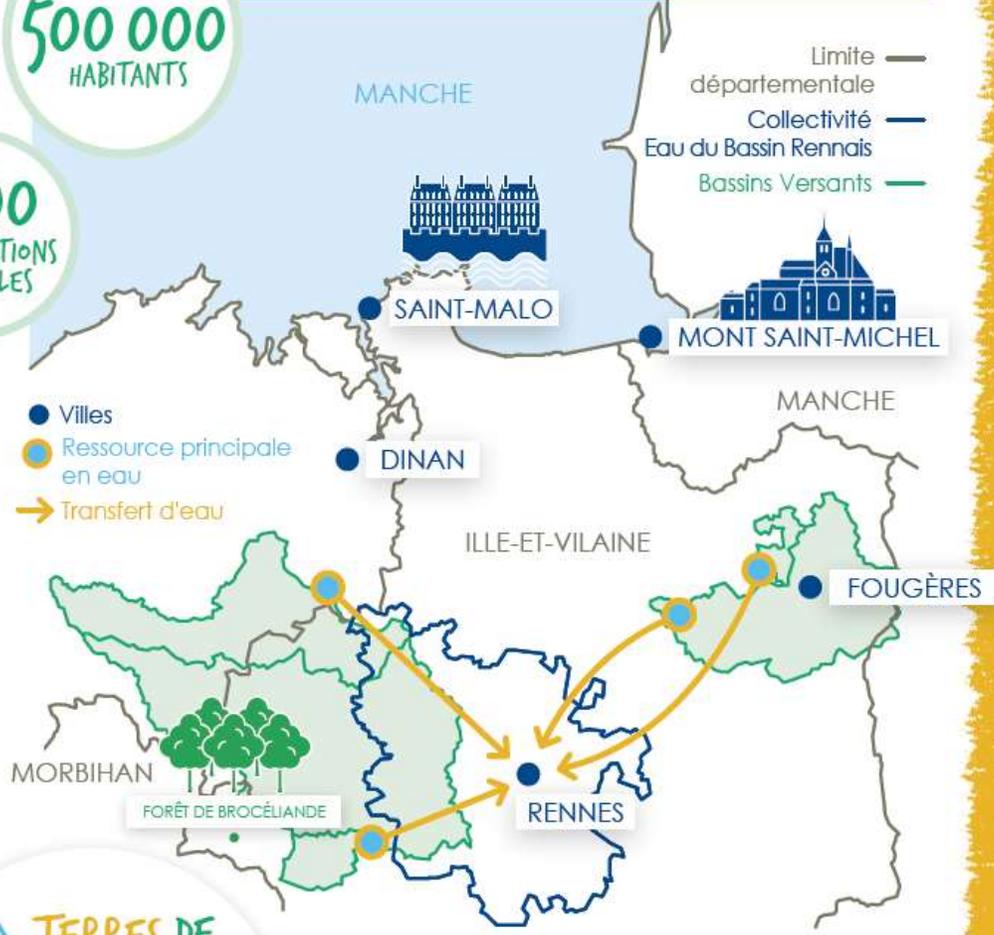
L'EAU AU CŒUR DE NOTRE PROJET

EAU DU BASSIN RENNAIS
Acteur légitime entre agriculteurs & consommateurs

85% DE LA RESSOURCE
EXTÉRIEURE À NOTRE TERRITOIRE

- Ressource essentiellement superficielle
- Qualité à améliorer
- Réduction de 30% avec le réchauffement climatique

NOTRE TERRITOIRE



2

CE QUE NOUS AVONS FAIT: LE MARCHÉ PUBLIC

L'INNOVATION JURIDIQUE DES MARCHÉS PUBLICS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

1^{er} 2015
 Marché public innovation nationale et européenne

Marché public à objet environnemental de prestation de service

POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DE LA VILLE DE RENNES

10000 repas/jour

ATTRIBUÉ À 3 producteurs de porc & de lait PENDANT 3 ANS

Paiement des services environnementaux sur la base d'objectifs de résultats

Bonus financier proportionnel à l'ambition de projet de progrès

2^e 2017
 Marché public de seuil européen

POUR LES RESTAURATIONS SCOLAIRES DE

15 COMMUNES

soit 20000 repas/jour

ATTRIBUÉ À 20 PRODUCTEURS PENDANT 4 ANS

dont 12 en filière courte et en bio / dont 8 en filière longue et en conventionnel

COMMENT ÇA MARCHE ?

LE NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE



Le marché public donne la main aux agriculteurs qui acquièrent la capacité de fixer leur prix



La sélection se fait sur l'ambition de progrès et pas sur le prix

Bonus financier attribué par le producteur d'eau



Les prix sont fermes sur 4 ans, déconnectés des prix mondiaux

Marché public multi-attributaires

LE MODÈLE JURIDIQUE



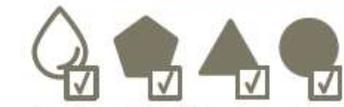
Le dispositif est valide juridiquement



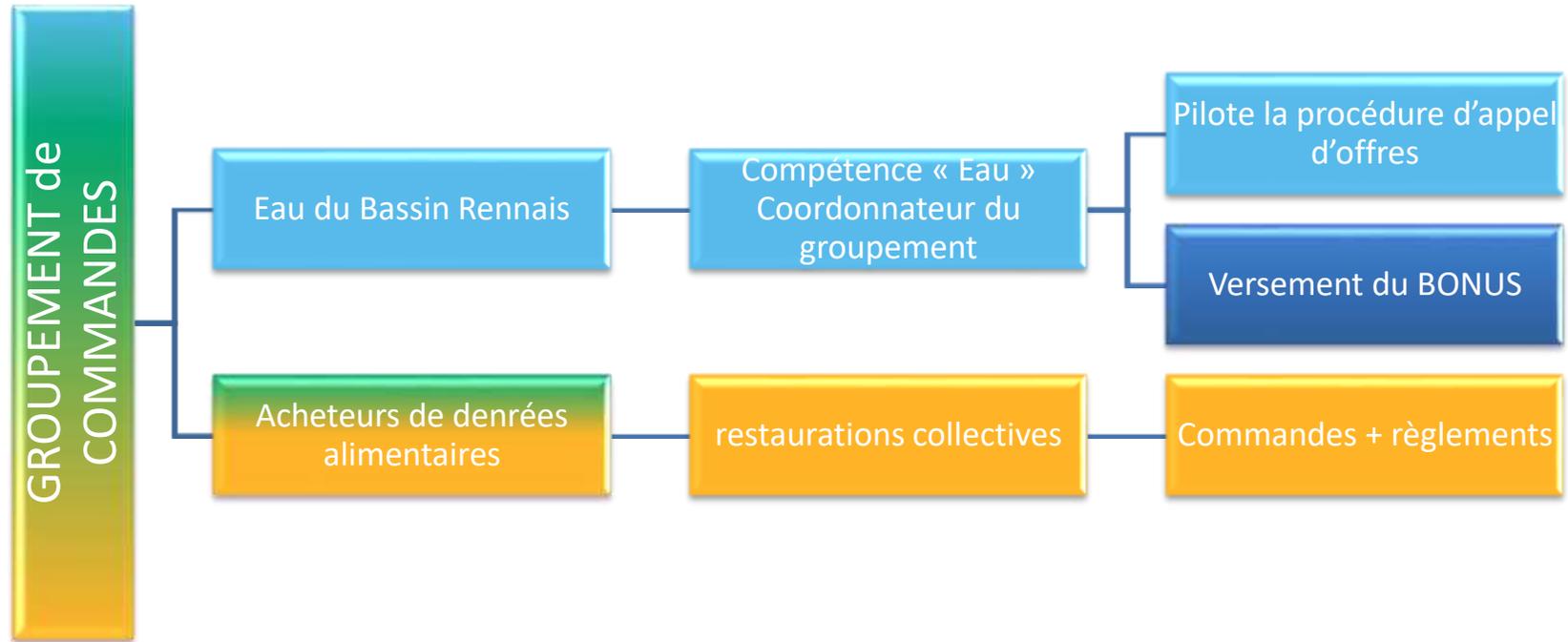
Il peut être mis en œuvre à tout moment sans attendre l'échéance des marchés existants



Il doit concerner une proportion minoritaire des achats des acheteurs publics



Il est applicable aux autres enjeux que celui de l'eau potable





DES CRITÈRES D'ENTRÉES À RESPECTER ET À MAINTENIR SUR L'EXPLOITATION

ABSENCE d'utilisation de :

- Métaldéhyde (anti-limace)
- Diméthénamide (désherbant maïs)
- S-Métolachlore (désherbant maïs)
- D'antibiotiques en préventif *
- OGM/huile de palme dans l'alimentation des animaux *



ABSENCE de commercialisation de légumes en contre-saison

ABSENCE d'utilisation de néonicotinoïdes

LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC IDEA

Evaluation du niveau de durabilité de l'exploitation et identification des voies de progrès

3 DIMENSIONS

- agro-écologique
- socio-territoriale
- économique



53 INDICATEURS



Le résultat servira de base pour élaborer la DÉMARCHE DE PROGRÈS

UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS ET L'ATTEINTE D'OBJECTIFS

La démarche de progrès traduit l'amélioration continue des pratiques agricoles et démontre l'engagement du producteur.

Des objectifs à atteindre :

- Diminution du bilan apparent d'azote
- Diminution de l'indicateur de fréquence de traitement herbicide et hors herbicide
- Augmentation du score de 12 indicateurs cibles IDEA



Objectifs de réduction du bilan apparent azoté et des IFT herbicides et hors herbicides



LES 12 INDICATEURS CIBLES :



Changement du système productif
A3 Diversité temporelle des cultures



Organisation spatiale
A4 Qualité de l'organisation spatiale



Gestion des auxiliaires
A5 – Gestion des insectes pollinisateurs et des auxiliaires des cultures



Usage et partage de l'eau
A9 Sobriété dans l'usage de l'eau et partage de la ressource
A12 Raisonner l'utilisation de l'eau



Autonomie/Ressources locales
A7 Autonomie alimentaire de l'élevage
B9 Valorisation des ressources locales

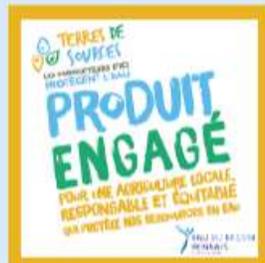


Réduction des impacts
A13 Favoriser la fertilité du sol
A16 Réduire les impacts sur la qualité de l'eau
A17 Réduire les impacts sur la qualité de l'air
A18 Réduire les impacts sur le changement climatique
A19 Réduire l'usage des produits phytosanitaires et traitements vétérinaires

3

CE QUE NOUS AVONS FAIT: LE LABEL

UNE MARQUE LABELISANTE DE TERRITOIRE



- Étude de marché convaincante
- Distributeurs séduits en attente d'une offre labellisée et organisée avec une administration des ventes
- Seule marque à 3 promesses
- Labellisation avec système participatif de garantie pour gagner la confiance

UN MARCHÉ TEST EN COURS



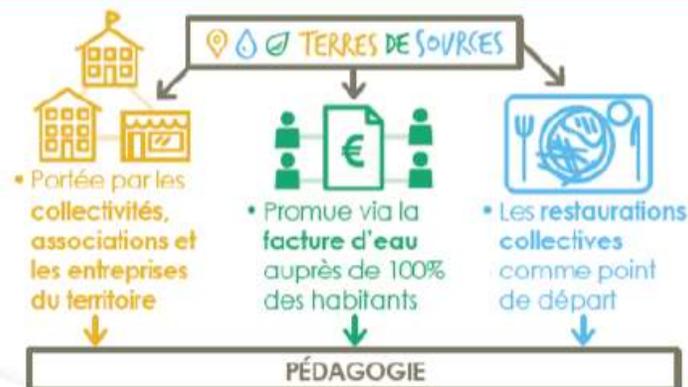
COMMENT ÇA MARCHE ?

LE CONCEPT



- Marque labellisante superposable aux autres marques
- Indispensable à la transformation du territoire
- Pensée pour être le support des différentes politiques publiques
- Cahier des charges actualisé avec l'ensemble des partenaires locaux
- Connecte producteurs et consommateurs

COMMENT FAVORISER SON APPROPRIATION PAR LES CONSOMMATEURS PARMIS TOUS LES LABELS ?

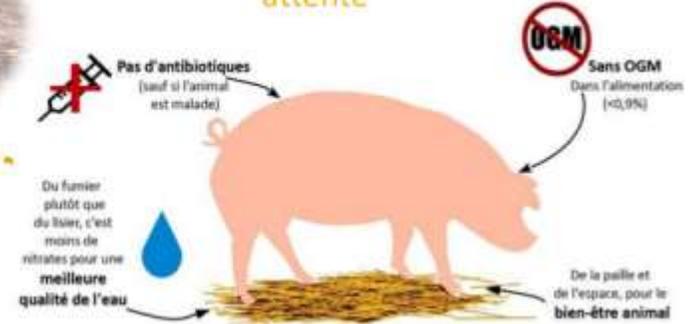


Les filières animales

Filière Porc sur paille	2
Filières Porc bio (Unebio)	5
Filières Porc bio (Biodirect)	9
Filière Viande bovine Bio (races mixtes et croisées BVB)	25



2 Producteurs + quelques autres en attente



1 transformateur de salaison charcuterie



1 abattoir & 1 Atelier de découpe

780 porc/an soit 15 porc/semaine

*Filière conventionnelle

Les filières végétales



Filière Blé bio	11
Filière Blé conventionnel	6
Filière Culture de diversification	12
Filière légumes bio	4
Filière Sarrasin bio	7
Filière Sarrasin conventionnel	7



- Augmentation de la température de +0,8°C
- Creusement du déficit hydrique annuel de 50 mm
- Augmentation de la population : + 30%
- Réduction du rythme de consommation du foncier
- Augmentation du boisement
- Pertes de 3% de la surface agricole

- **Evolution du régime alimentaire** : réduction de la consommation de viande, augmentation de la consommation des légumineuses, fibres, fruits et légumes, ...
- **Augmentation de l'autonomie pour l'alimentation des animaux** de 37% à 62% (aujourd'hui l'équivalent de la surface agricole est importée)
- **Réduction de la production animale** : -50% vaches laitières, des porcs et volailles
- **Augmentation de la proportion d'élevages et de productions économes en intrants**
- Augmentation des surfaces de légumineuses, légumes, fruits, blé noir, blé panifiable, huiles, ...

Terres de Sources lauréat



2/3 en prise de participation de la Banque des Territoires (BDT) dans des entreprises : 14,7 millions d'€ de la BDT, dont
 9,8 millions d'€ sous forme de participation directe de la BDT > 500k€/entreprise
 4,8 millions d'€ sous forme de participation via un fonds d'investissement local (Gwenneg)

1/3 sous forme de subventions : 5,9 millions d'€

24 projets d'innovation territoriale accompagnés par l'État à hauteur de 450 millions d'euros



SÉMINAIRE SAGE

TEMPS D'ÉCHANGES

Atelier S1.3
Eau potable et pesticides

2022

Du 3 au 5 octobre à Lille Grand Palais (59)



SÉMINAIRE SAGE

*AIRE D'ALIMENTATION
DES CAPTAGES D'AUGER-
SAINT-VINCENT (60)
EXEMPLES D'ACTION*

Atelier S1.3
Eau potable et pesticides

2022

Du 3 au 5 octobre à Lille Grand Palais (59)





Aire d'Alimentation des Captages d'Auger-Saint-Vincent (60) Exemples d'actions

Guy VANLERBERGHE – SCEA du Clos Bernard



Séminaire national SAGE – 4 octobre 2022

Contexte

Bassin versant de l'Automne

39 communes

2 départements

Captages d'Auger-Saint-Vincent :

4 captages

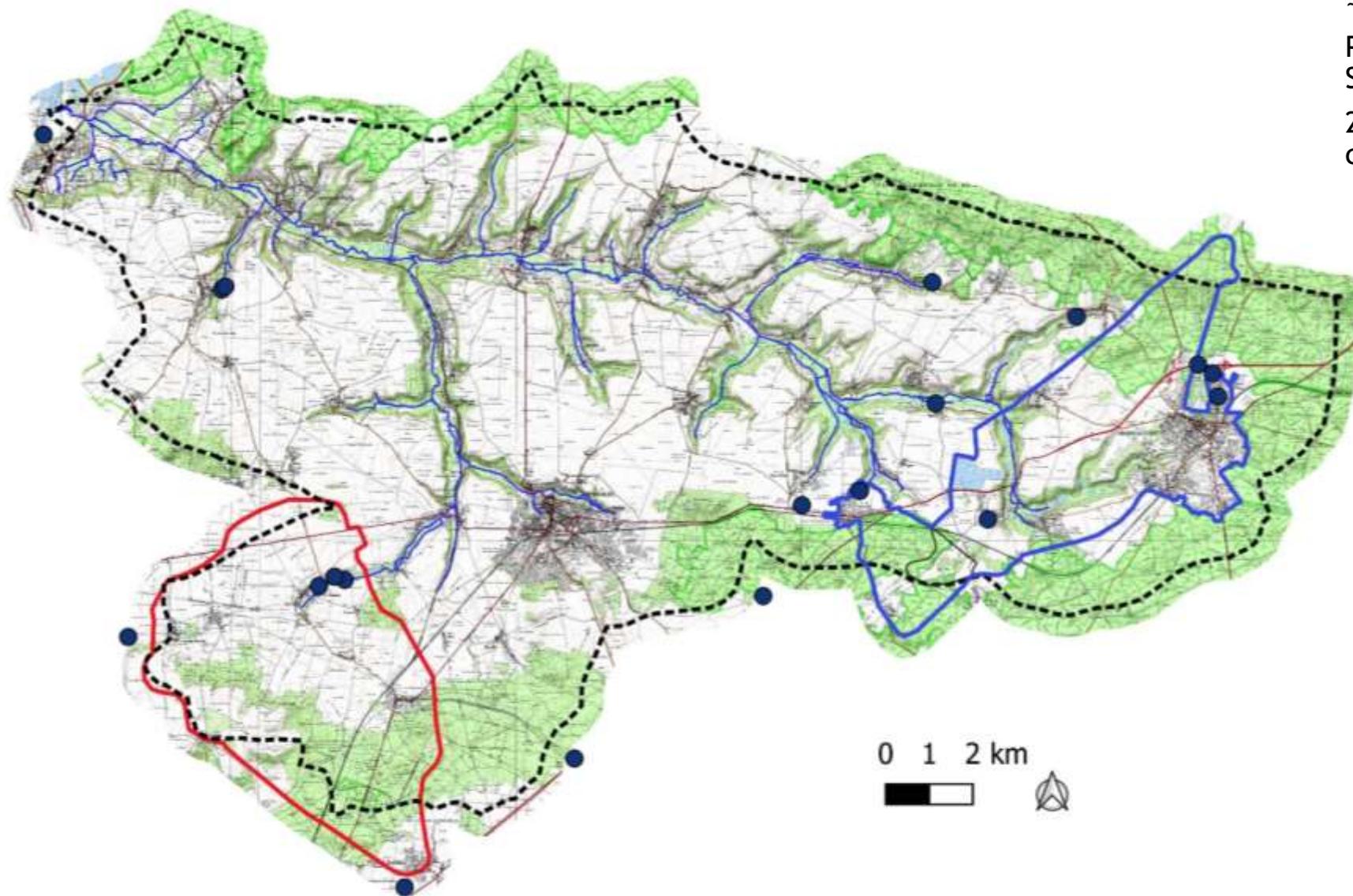
1 million de m³/an

14 communes alimentées

~ 20 000 habitants

Production et distribution gérée par le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent

2 captages classés prioritaires lors de la conférence environnementale en 2013



Légende

- Captages d'eau potable
- Cours d'eau
- AAC d'Auger-Saint-Vincent
- AAC de Vaumoise et Vauciennes
- SAGE de l'Automne



Situation dans le bassin Seine-Normandie et Cours d'eau Côtiers Normands

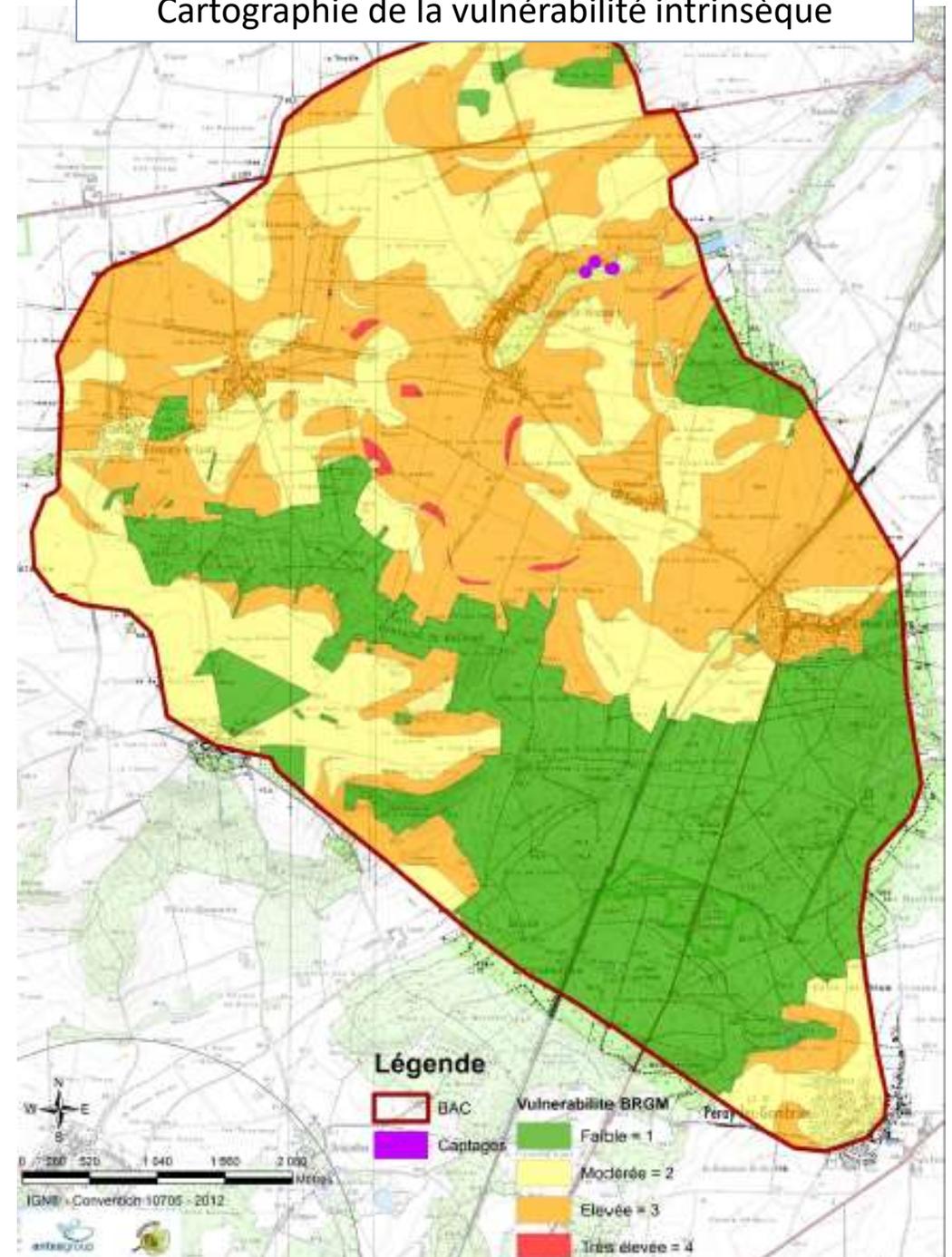
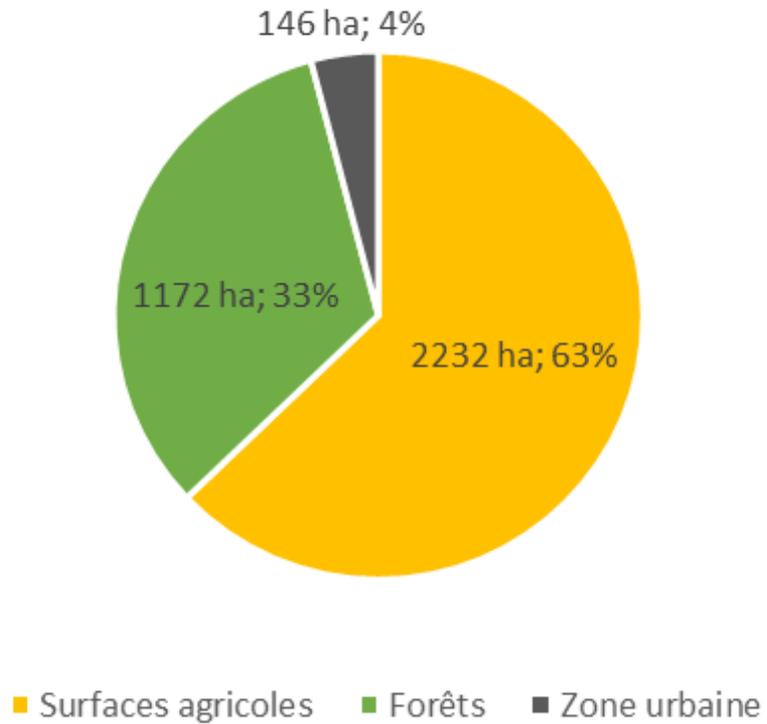
Démarche d'aire d'alimentation de captages

Cartographie de la vulnérabilité intrinsèque

Caractéristiques de l'Aire d'Alimentation de Captage

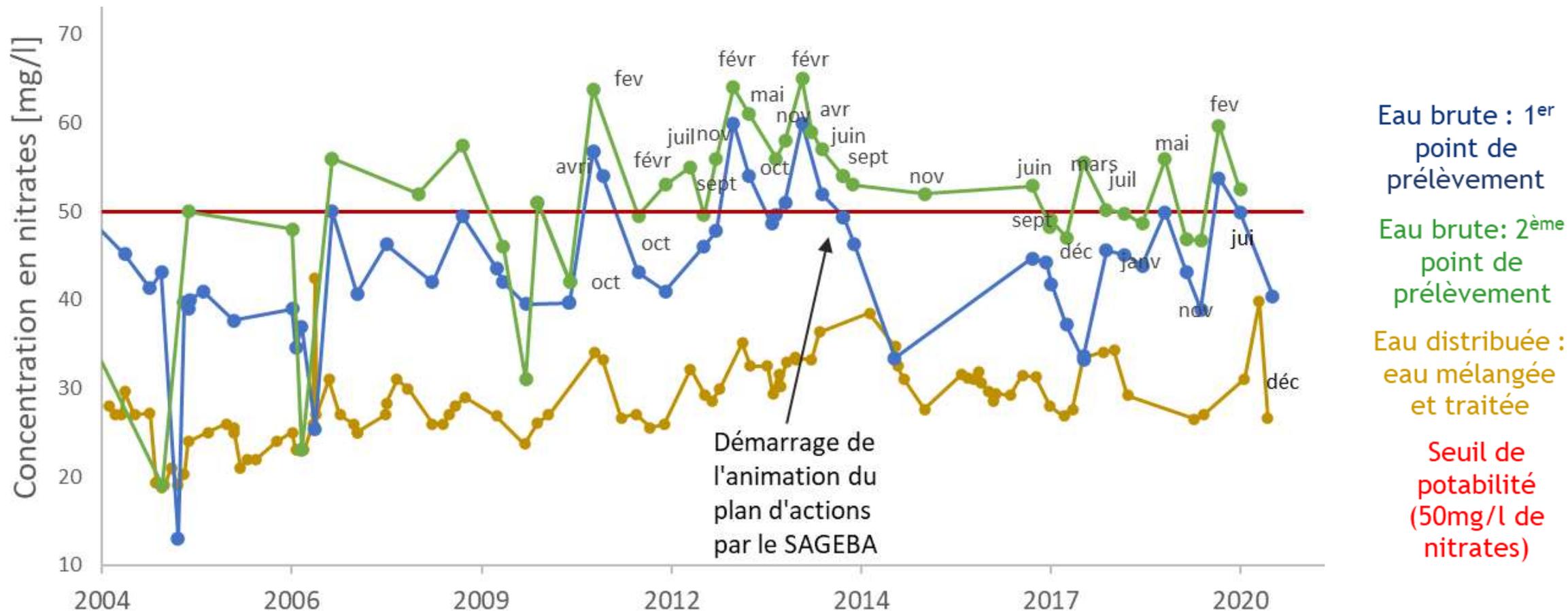
- 3 550 hectares
- 7 communes
- 1 300 ha de zones vulnérables

Occupation du sol de l'AAC



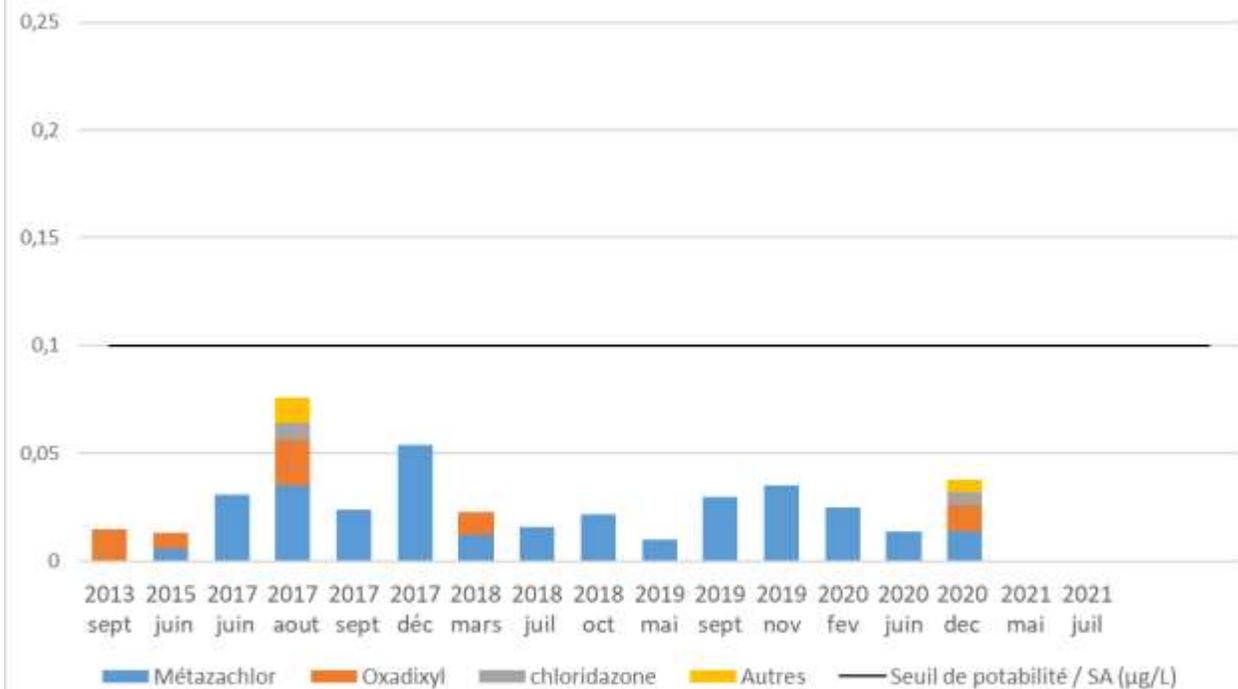
Données qualité de l'eau : Nitrates

Evolution annuelle des teneurs en nitrates de l'eau brute captée et de l'eau distribuée des captages d'Auger-Saint-Vincent

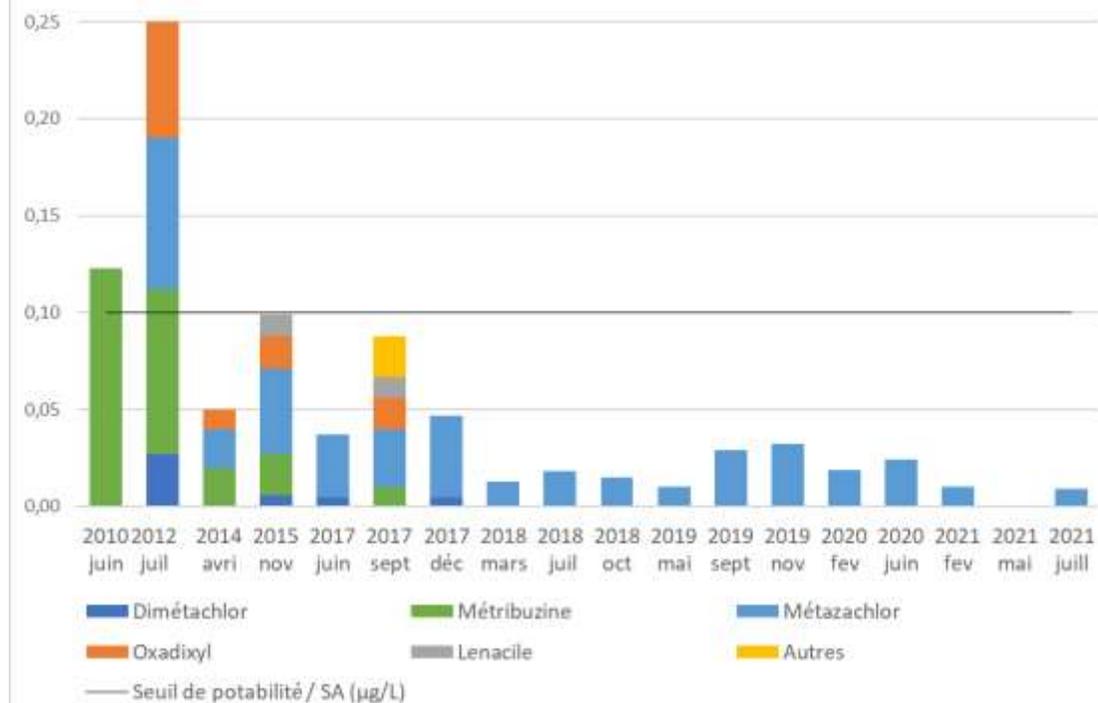


Données qualité de l'eau : Substances actives

Concentration en Substances Actives - F1



Concentration en Substances Actives - F2bis



Type de traitement	Culture	Molécule active
Herbicide	Colza	Métazachlor , dimétachlor
Herbicide	Betterave	Chloridazone, lenacile
Herbicide	Pomme de terre	Metribuzine
Fongicide	Pomme de terre	Oxadixyl
Fongicide	Céréales	Cyproconazol

Le projet de Guy et Sébastien Vanlerberghe

SCEA du Clos Bernard en quelques dates :

200 ha dont 110 ha de vergers (pommiers à cidre) et 90 ha de grandes cultures; 400 brebis, 1000 poules

Certification **ISO 140001** et membre de l'association Terre de Picardie

Matière active Weedazol® (désherbant arboricole) identifiée sur analyse Ru Saint Marc à 5 km des vergers : début de réflexion pour conversion en AB

Introduction d'un **élevage ovin Shropshire** conduite de manière extensive

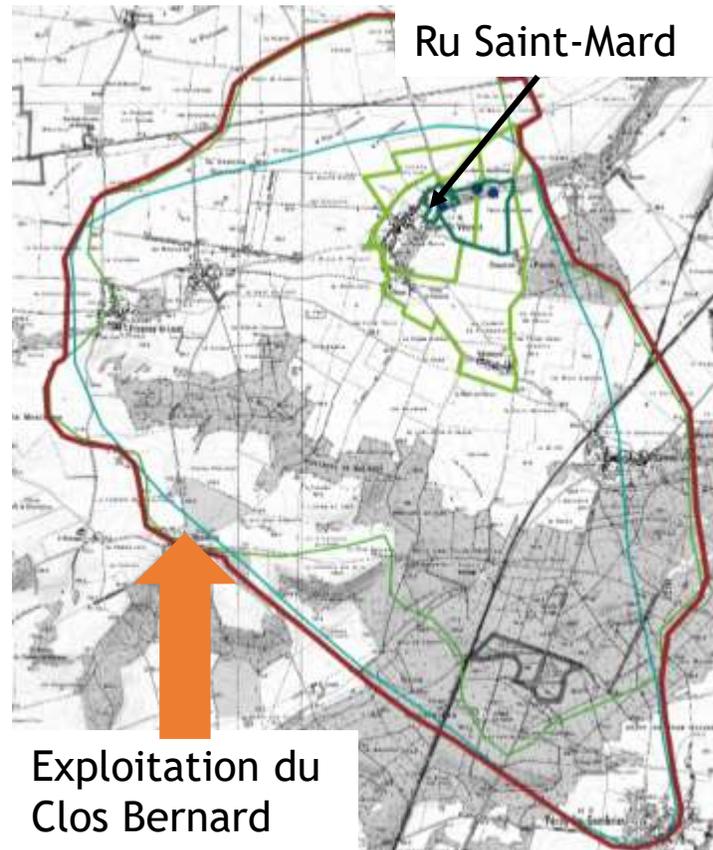
Conversion totale de l'exploitation en **AB**

Début **expérimentation** sur l'impact de l'introduction de l'élevage dans l'exploitation

1^{ère} coupe et échange de luzerne

Plantation de 13ha **vergers hautes tiges**

Formation sur la **biodynamie et culture régénérative des sols**
désherbage mécanique (NaturaGriff) sur la ligne de plantation des arbres



Les avantages de l'introduction des moutons

La race des moutons est la race anglaise... la particularité de ne pas manger les écorces des arbres et... les brebis sur la santé du...

Pressions		Impacts
Maladies	Tavelure	: baisse d'inoculum tavelure
Ravageurs	Cochenilles	... de fourmis : perturbation
	Carpocapses	... mangés
Gestion de l'herbe	Herbe	lonte de l'herbe (sauf refus : chardons, orties)
	Taille des vergers	Plus de branches basses, le verger est mieux aéré
	Lierre	Les brebis mangent le lierre

Résultats divers :

Passage d'un IFT de 15 en 2012 à 1 en 2017

Objectifs de rendement dépassés de 1/3

Activité : vente de moutons

Retour des agris : importance fondamentale de l'encadrement sur les 5 premières années de conversion

Le projet Is'Eau

- ➔ 2014 : Réponse à un appel à projet « protéger l'eau des pollutions diffuses » lancé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (6 dossiers retenus sur 46 proposés)
 - Projet sur 3 ans (début en 2015) porté par Terre de Picardie
 - 12 exploitants agricoles sur 72% de la surface agricole de l'AAC
- ➔ Objectifs :
- Démarche collective de progrès pour réduire l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau
 - Créer des filières courtes et vertueuses
 - Principe d'amélioration continue avec formations et actions collectives + actions individuelles



Le projet Is'Eau



Innovations territoriales

Réduire les nitrates et herbicides en modifiant le système agricole

Développement de l'agriculture biologique

Filières de proximité

Production de luzerne

Filière chanvre

Innovations collectives

Réduire les fuites de nitrates et les herbicides

Essais pluriannuels sur les couverts végétaux

Innovations matériels et techniques

Mesures et observatoire des transferts de l'azote dans le sol (contrat azote)

Investissements personnels

Maitrise des pollutions sur le corps de ferme



→ 2019 passage en GIEE « groupe d'intérêt économique et environnemental IS'EAU »



Focus sur le suivi des reliquats azotés

Suivi des reliquats azotés sur plusieurs parcelles :

- 3 périodes : été, novembre, février
- **Objectif** : comprendre l'évolution des reliquats azotés selon les évolutions d'assolement culture-interculture-culture et les types de sol

Objectif du **contrat azote** agriculteurs :
couverts d'intercultures - 3 mois minimum, 4 espèces

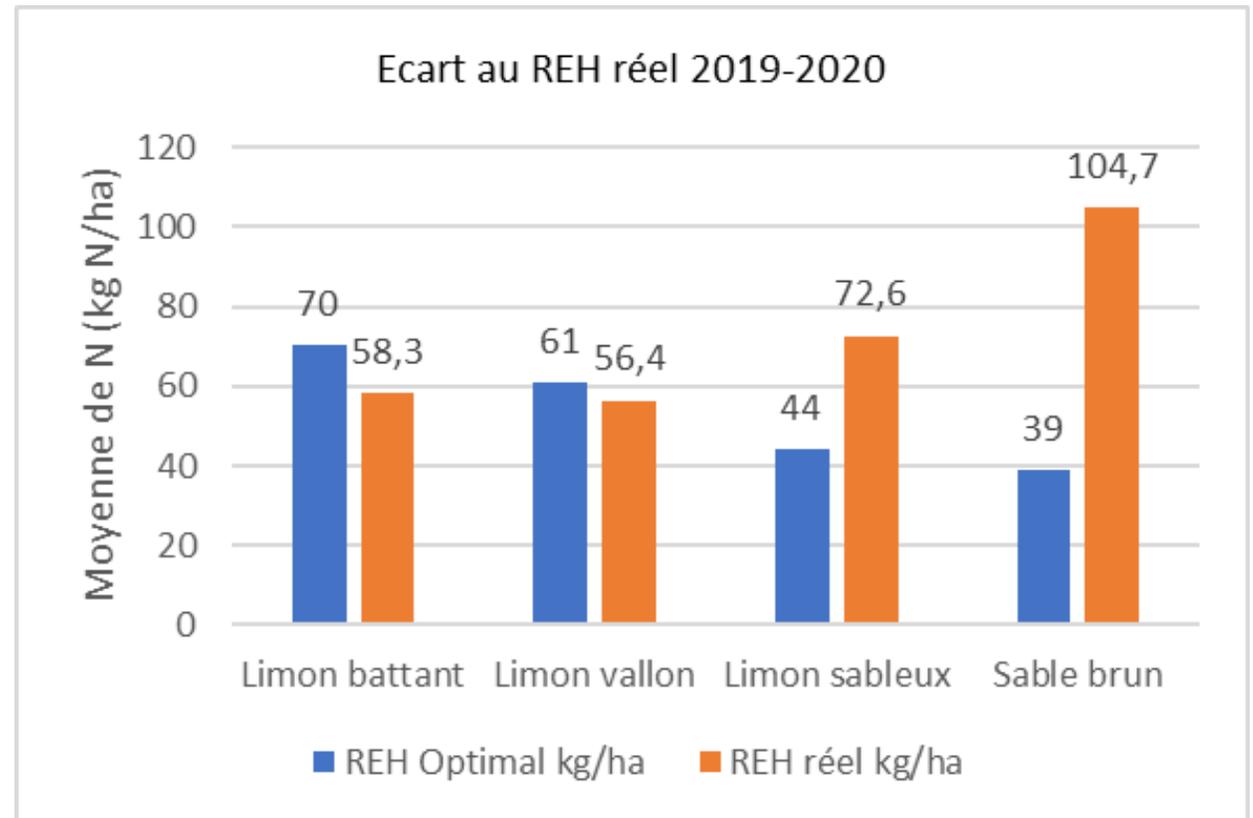
Quelques chiffres :

- 15 agriculteurs
- 30 parcelles suivies
- 522 ha strict soit 20% strict de la SAU
- 1 800 ha pour la SAU des agriculteurs suivis soit 80 % de la SAU de l'AAC

Reliquat entrée hiver optimal

Comparaison des reliquats d'entrée hiver réels et optimaux

Objectif : répondre à l'objectif de qualité de l'eau sous les sols agricoles et au captage



SÉMINAIRE SAGE

TEMPS D'ÉCHANGES

Atelier S1.3
Eau potable et pesticides

2022

Du 3 au 5 octobre à Lille Grand Palais (59)



SÉMINAIRE SAGE

*RÈGLES DU SAGE
ADOUR AVAL POUR
RÉDUIRE LA PRESSION
PPS SUR UNE AAC
PRIORITAIRE*

Atelier S1.3
Eau potable et pesticides

2022

Du 3 au 5 octobre à Lille Grand Palais (59)



sage
ADOUR AVAL



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Séminaire national SAGE 2022

Atelier « eau potable et pesticides : mise en place de règles »

Retour d'expérience du SAGE Adour aval

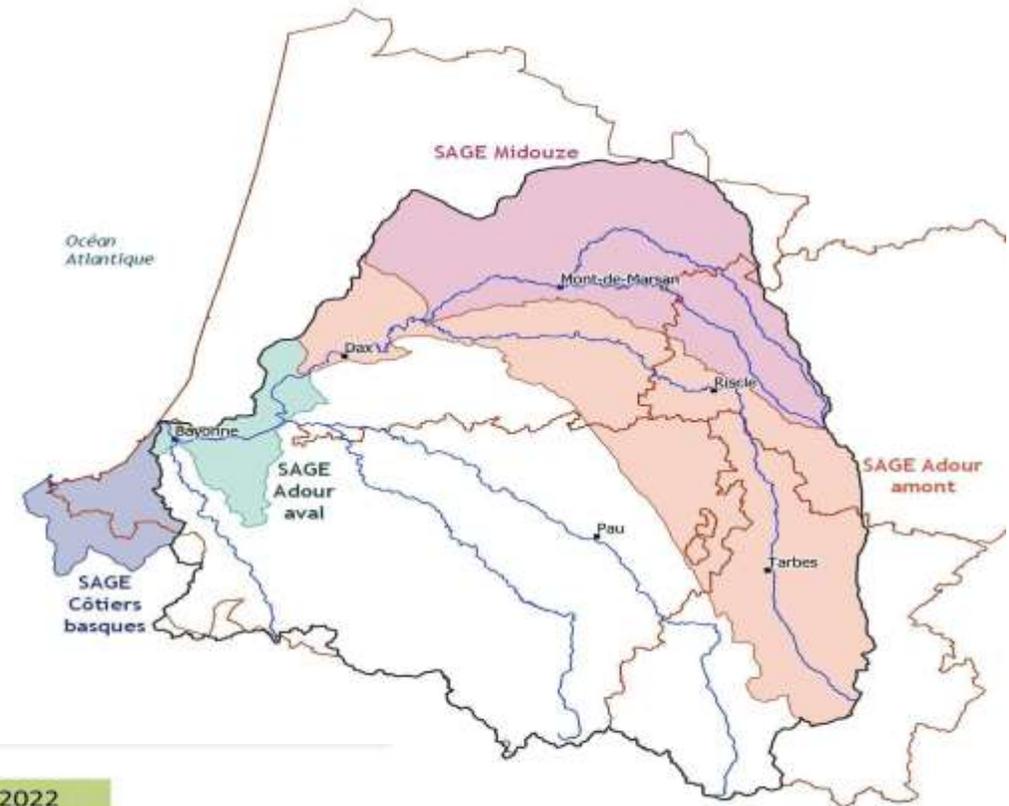
Mardi 4 octobre 2022

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille

www.institution-adour.fr

Contexte général du SAGE Adour aval

- ✓ 636 km² (dont 14 km² de masse d'eau côtière)
- ✓ 53 communes
5 EPCI-FP
Départements des Landes et Pyrénées Atlantiques
Région Nouvelle Aquitaine
- ✓ 214 000 habitants



20 captages actifs dans le périmètre du SAGE
-Piémont pyrénéen
-Anglet
-Orist et Saint-Lon-lès-Mines

Carte 17 : Zones à préserver pour l'eau potable ZPF et ZOS



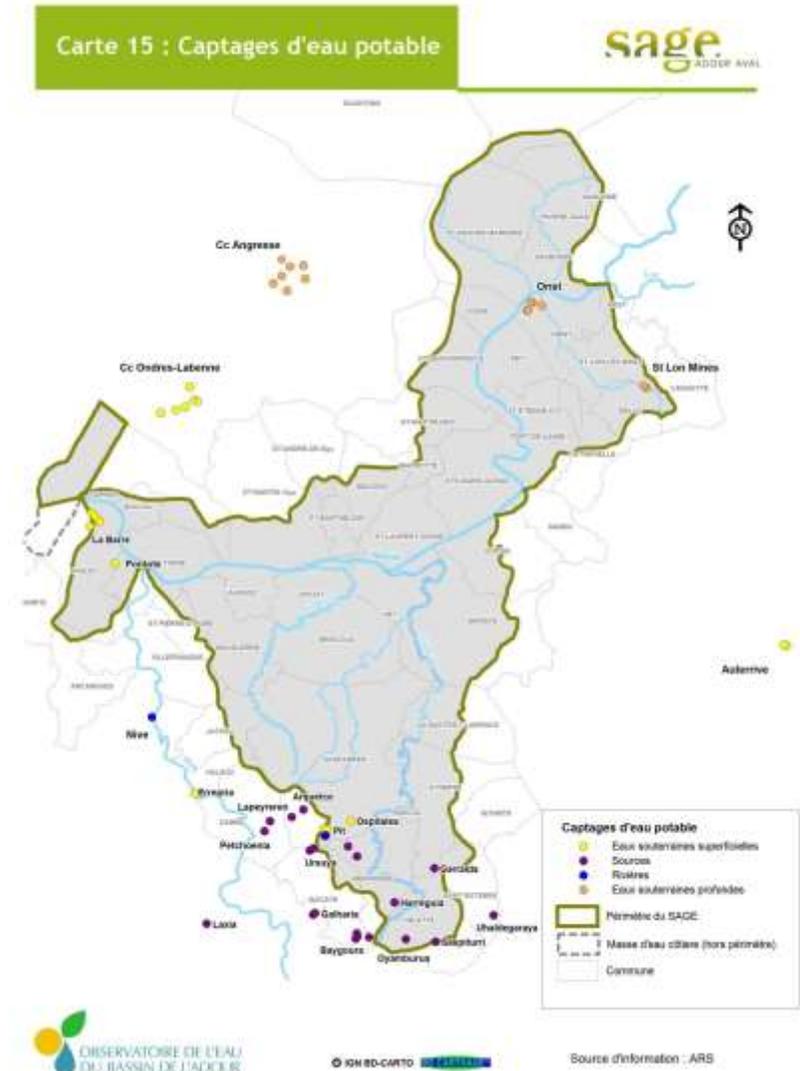
Sensibilité des captages d'Orist à l'environnement superficiel



L'AAC d'Orist identifiée en tant que :

- Captages prioritaires depuis 2015
- Zone à Objectif plus Strict (ZOS) dans le SDAGE 2016-2021
- Dérogation préfectorale 2017-2019

Carte 15 : Captages d'eau potable



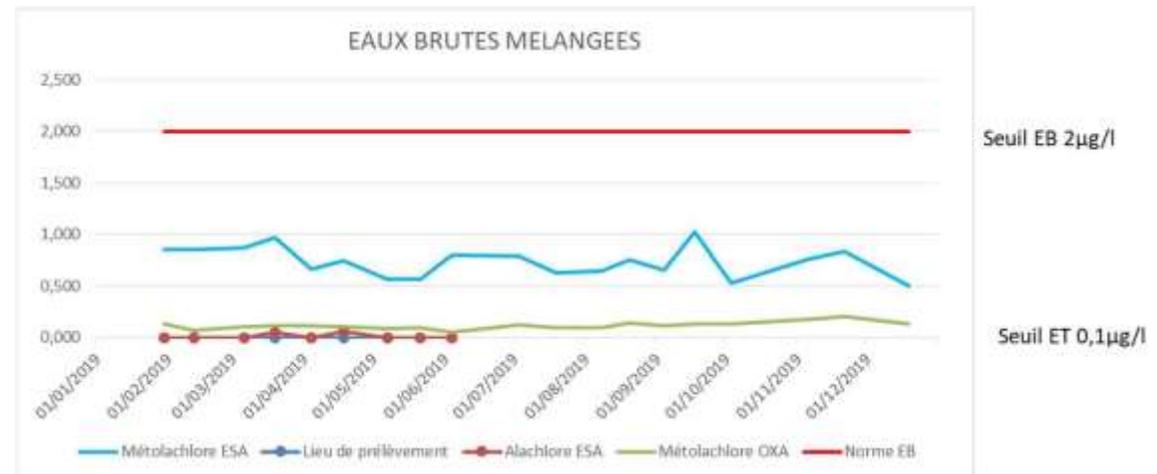
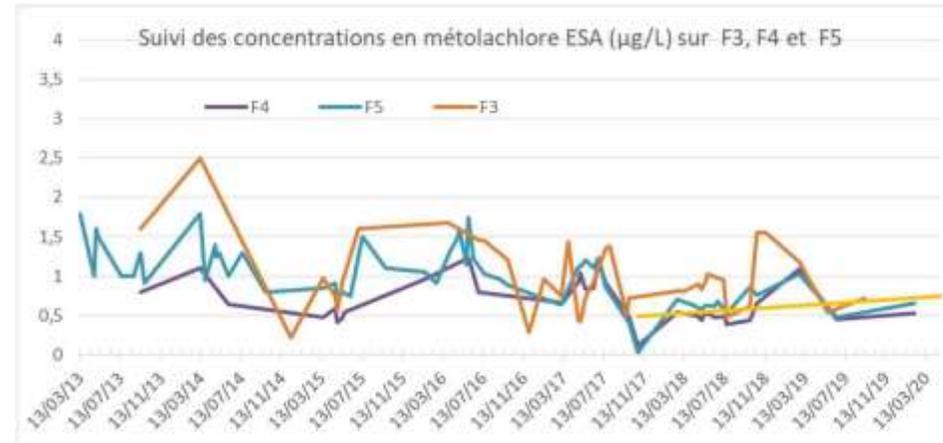
Le contexte local des captages d'Orist

Production d'AEP

4 captages exploités par le syndicat EMMA
80% de leur production d'eau potable
Alimente 26 communes et environ 35 000 personnes

Des problématiques liées à la présence de molécules de produits phytosanitaires ou de métabolites

- Sensibilité des captages à l'environnement superficiel
- Les seuils sur les eaux distribuées ont été dépassés de manière chronique pendant plusieurs années et pour plusieurs molécules (métolachlore ESA principalement et métolachlore OXA et alachlore ESA dans une moindre mesure)
- Enjeu pour la reconquête et la préservation durable de la qualité de la ressource exploitée



Le contexte local des captages d'Orist

Production d'AEP

4 captages exploités par le syndicat EMMA
80% de leur production d'eau potable
Alimente 26 communes et environ 35 000 personnes

Des problématiques liées à la présence de molécules de produits phytosanitaires ou de métabolites

- Sensibilité des captages à l'environnement superficiel
- Les seuils sur les eaux distribuées ont été dépassés de manière chronique pendant plusieurs années et pour plusieurs molécules (métolachlore ESA principalement et métolachlore OXA et alachlore dans une moindre mesure)
- Enjeu pour la reconquête et la préservation durable de la qualité de la ressource exploitée

Historique de travail des acteurs locaux

2002-2007 → Mise en œuvre d'un PAT (concernant 3 zones de captages, dont Orist)
portage par le Département des Landes
animation de la Chambre d'Agriculture
financements de l'Agence de l'Eau et du Département

→ Beaucoup d'animation
Peu de résultats peu probants et peu « palpables »

2011-2014 → Projet Eau'rist par Chambre d'agriculture, la CUMA et les coopératives
accompagnement sur les stratégies de désherbage

2016-2020 → Convention Agriculture et Environnement
entre le Département des Landes, la Chambre d'Agriculture et la fédération des CUMA
animation de la chambre d'agriculture et des coopératives agricoles

→ Diminution de l'utilisation de S-métolachlore mais par une stratégie de substitution de molécules

2018/2019 : Convention BINAGE entre le syndicat AEP et la fédé CUMA pour mise à disposition aux exploitants → Peu sollicitée



Le contexte local des captages d'Orist

Production d'AEP

4 captages exploités par le syndicat EMMA

80% de leur production d'eau potable

Alimente 26 communes et environ 35 000 personnes

Des problématiques liées à la présence de molécules de produits phytosanitaires ou de métabolites

- Sensibilité des captages à l'environnement superficiel
- Les seuils sur les eaux distribuées ont été dépassés de manière chronique pendant plusieurs années et pour plusieurs molécules (métolachlore ESA principalement et métolachlore OXA et alachlore dans une moindre mesure)
- Enjeu pour la reconquête et la préservation durable de la qualité de la ressource exploitée

Contexte réglementaire - Procédures pour poursuivre l'exploitation

2015 → Classement captages prioritaires « Grenelle » : obligation d'élaborer un PAT

2017 → Dérogation préfectorale pour 3 ans pour pouvoir poursuivre l'exploitation de ces captages malgré les dépassements sur eaux distribuées

2019 → installation d'une unité de traitement (charbon actif) ; 150 000 € d'investissement – 100 à 150 000 € de fonctionnement/an

2018-2020 → études de définition de l'aire d'alimentation des captages et de caractérisation de leur vulnérabilité

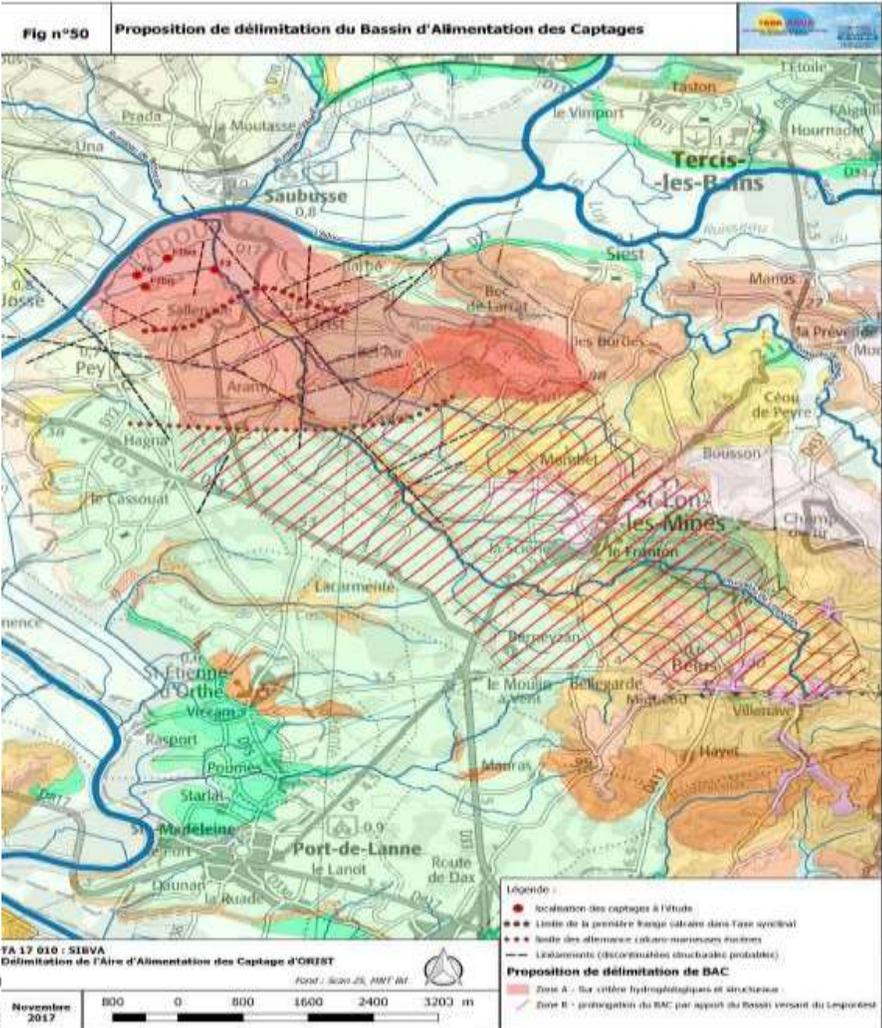
2019-2020 → élaboration du PAT

2021-2025 → mise en œuvre du PAT, base du volontariat



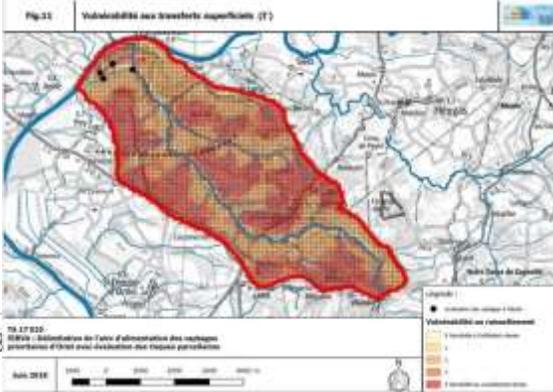
Définition de l'AAC par le syndicat

Environ 3 300 hectares dont 1940 ha de SAU
 Concerne tout ou partie de 4 communes : Orist, St Lon, Belus, Pey
 99 exploitations agricoles concernées



Zone A : 12,6 km²
 BAC selon critères géologiques et hydrogéologiques
Influence liée à l'infiltration

Zone B : 21,2 km²
 BV topographique du Lespontes
 Relation hydraulique entre le cours d'eau et les captages
Influence liée au ruissellement



Les règles sur l'eau potable du SAGE Adour aval

Une complémentarité recherchée entre les outils mobilisés



SAGE

Outil réglementaire
Planification de long terme



1 SAGE en fin d'élaboration pour :
→ Fixer l'objectif à atteindre
→ Gérer durablement l'enjeu sur le territoire

1 orientation dédiée au sein du PAGD
3 projets de règles



PAT

Outil stratégique et opérationnel
Engagement volontaire des acteurs locaux



1 PAT en cours d'élaboration pour :
→ engager des actions et des changements de pratiques
→ mobiliser des financements

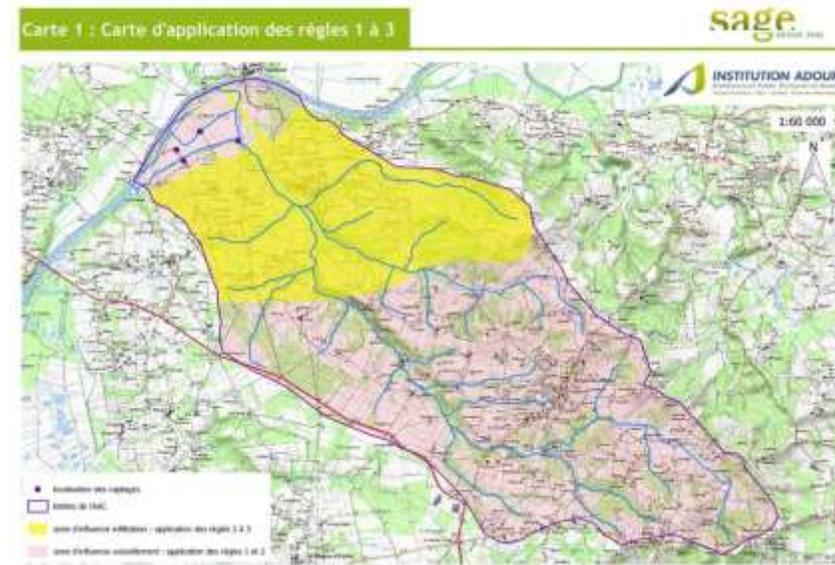


Les règles sur l'eau potable du SAGE Adour aval

3 projets de règles pour :

- implanter des bandes tampons le long de tout le chevelu hydrographique de l'AAC
- ne pas utiliser de PPS dans les bandes tampons
- viser l'objectif de non utilisation de PPS dans la zone la plus sensible

➔ Des règles permettant de limiter globalement l'utilisation de PPS et les ruissellements, et qui fixent l'objectif pour les acteurs locaux, qui devront traduire les moyens à mobiliser dans le cadre d'outils plus opérationnels (PAT)



Les règles sur l'eau potable du SAGE Adour aval

3 projets de règles pour :

- implanter des bandes tampons le long de tout le chevelu hydrographique de l'AAC
- ne pas utiliser de PPS dans les bandes tampons
- viser l'objectif de non utilisation de PPS dans la zone la plus sensible

→ Règle 1 : implantation de bandes tampons le long de tout le chevelu hydrographique de l'AAC

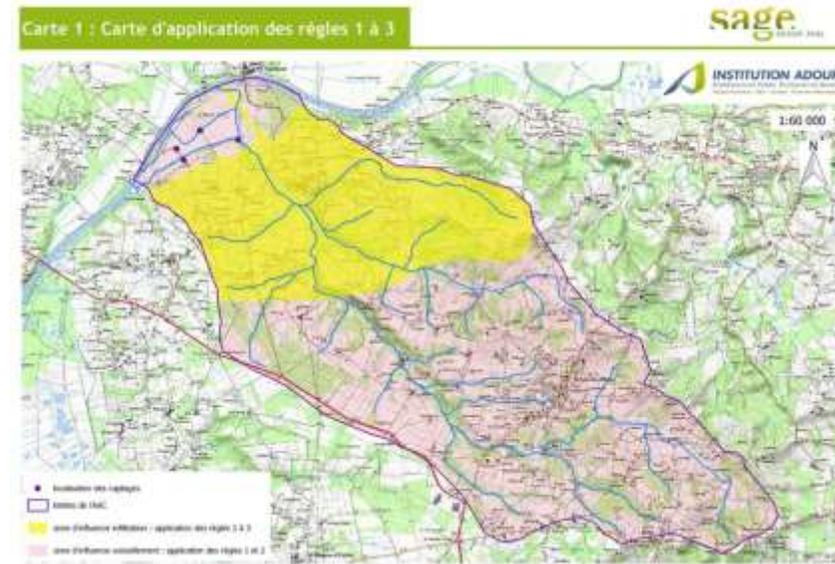
Concerne toute l'AAC

Application à l'approbation du SAGE

Concerne les fossés et cours d'eau (référentiel : cartographie des cours d'eau des services de l'Etat) Distances de 5m / 1m

→ Règle 2 : interdiction d'utilisation de PPS dans les bandes tampons

Concerne les bandes tampons de toute l'AAC Application à l'approbation du SAGE



3 projets de règles pour :

- implanter des bandes tampons le long de tout le chevelu hydrographique de l'AAC
- ne pas utiliser de PPS dans les bandes tampons
- viser l'objectif de non utilisation de PPS dans la zone la plus sensible

→ Règle 3 : Viser l'objectif « 0 phyto » dans la zone d'influence infiltration

Version initiale :

« 0 phyto » dans toute la zone d'influence infiltration

Applicable 5 ans après l'approbation du SAGE

- nécessité d'une adaptation de la règle pour une validation du SAGE

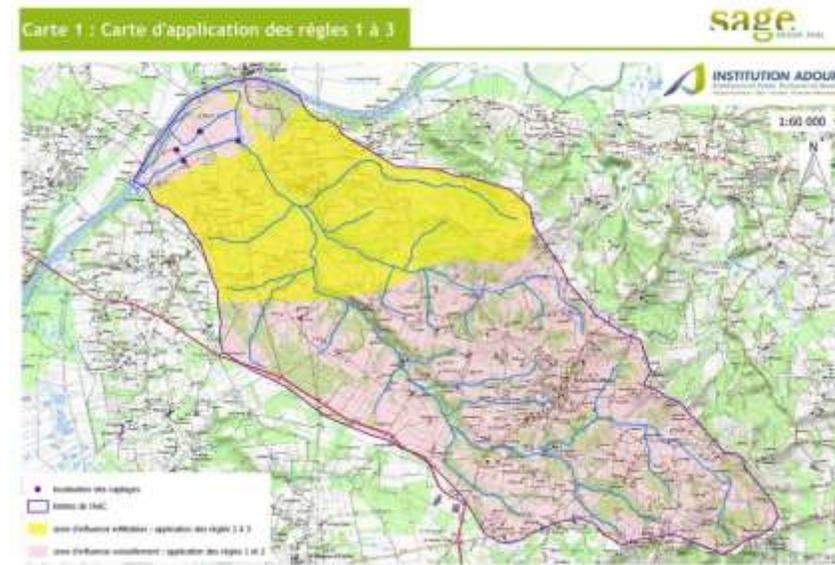
Version ajustée :

S'inscrire dans des pratiques dont l'objectif est le « 0 phyto » ; dérogation en dernier recours pour des cultures en péril sur validation de l'Etat

Objectif d'engagement de 100% de la SAU à l'horizon 8 ans après l'approbation

Règle « 0 phyto » opposable après 8 ans, pour les agriculteurs non engagés à la hauteur de l'enjeu

- question de l'applicabilité de la règle
- réflexions sur l'accompagnement à prévoir



ETAPE 1/4

VALIDATION du projet de SAGE Adour aval en CLE le 15 janvier 2020 pour engager consultation puis enquête publique

- ⇒ 48 membres de CLE (52 au total) - VOTE à bulletin secret
 - 41 voix favorables au projet de SAGE Adour aval
 - 7 voix défavorables au projet de SAGE Adour aval

ETAPE 2/4

CONSULTATION de 76 collectivités et partenaires de février à septembre 2020

- ⇒ **rapport bilan de la consultation validé en CLE en novembre 2020**

- 13 avis favorables (avec remarques) dont avis favorable du Comité de Bassin Adour-Garonne
- 3 avis défavorables
- 59 avis réputés favorables (pas de réponses à l'issue du délai de 4 mois)
- remarques de l'autorité environnementale

ETAPE 3/4

ENQUÊTE PUBLIQUE du 6 septembre au 6 octobre 2021 inclus

- ⇒ **rapport d'enquête publique diffusé en décembre 2021**

Avis favorable du commissaire enquêteur avec des précisions, recommandations, réserves

ETAPE 4/4

VALIDATION finale du SAGE Adour aval en CLE le 27 janvier 2022 pour approbation par le Préfet

- ⇒ 50 membres présents (52 au total) - VOTE à bulletin secret
 - 45 voix favorables au projet de SAGE Adour aval
 - 4 voix défavorables au projet de SAGE Adour aval
 - 1 abstention

- Intégration de quelques ajustements rédactionnels
- Dans l'intitulé de la règle 3, remplacer le terme « limiter drastiquement » par le terme « limiter fortement »

SÉMINAIRE SAGE

TEMPS D'ÉCHANGES

Atelier S1.3
Eau potable et pesticides

2022

Du 3 au 5 octobre à Lille Grand Palais (59)



SÉMINAIRE SAGE

CONCLUSION RESTITUTION

Atelier S1.3
Eau potable et pesticides

2022

Du 3 au 5 octobre à Lille Grand Palais (59)

